



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 novembre 2024 Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 43 du 25 octobre 2024, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic
Scrutateurs : Françoise Deillon, Julien Baudois, Johann Demierre
Présents : 94 citoyennes et citoyens (3.79 % de 2475 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2024
2. Demande de crédit additionnel pour la rénovation du bâtiment Route de Blessens 21, Vauderens
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. Demande de crédit additionnel pour la rénovation du bâtiment Route de Moudon 5, Ursy
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Approbation
4. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme trois scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités mis à part Mme Corinne Bosson, Présidente de la commission financière.

M. le Syndic salue la presse : M. Thomas Christen pour le journal « La Gruyère ».

Lors de l'assemblée communale du 27 mai dernier, il avait été annoncé qu'il n'y aurait pas de séance en fin d'année 2024 en raison de la fusion prévue au 1er janvier 2025. Cependant, l'avancement des travaux de transformation des bâtiments communaux a amené le Conseil communal, sur recommandation de la commission financière, à organiser cette assemblée communale extraordinaire. Les crédits votés pour ces deux chantiers se révèlent insuffisants pour terminer les travaux. Les raisons de ces dépassements seront abordées aux points 2 et 3 de l'ordre du jour de cette séance.

L'achèvement rapide des travaux revêt une importance particulière. Pour l'ancienne école de Vauderens, le bail actuel de la crèche Le Bourillon expire à la fin de l'année, rendant impératif le transfert de cette structure dans les locaux de Vauderens avant cette échéance. Concernant le bâtiment de l'administration communale, une suspension temporaire des travaux prolongerait les désagréments pour les utilisateurs, sans réduction des coûts finaux.

Dans un souci de transparence, le Conseil communal a informé la commission financière de cette situation. Après analyse et discussion, la commission a reconnu l'urgence de poursuivre les travaux et approuvé l'organisation de cette assemblée communale.

Le coût de la demande de crédit additionnel s'élève à CHF 370'000.00.

Demande de crédit additionnel

Coût	CHF	370'000.00
------	-----	------------

Financement : emprunt

Durée de l'engagement : 3 % sur 33 ans

Charges annuelles

Amortissement 3 %	CHF	11'100.00
Intérêts 3 %	CHF	11'100.00
Total	CHF	<u>22'200.00</u>

La charge annuelle liée à la transformation en crèche sera financée par l'encaissement des loyers dès 2025.

2.2 Rapport et préavis de la Commission financière

Monsieur Dominique Gavillet, Secrétaire de la Commission financière, donne lecture du rapport.

« Selon la présentation du Conseil communal, la suite du coût de cet investissement s'élève à CHF 370'000.00. Le solde de cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 22'200.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit additionnel, ainsi que son financement. »

Discussion :

M. Louis Périsset : c'est un bel outil pour nos enfants. Existe-t-il cependant des subventions pour ce type de travaux ?

M. Patrice Conus : malheureusement, il n'y a aucune subvention pour les rénovations. Nous avons seulement bénéficié d'une aide pour le remplacement du système de chauffage.

M. Thierry Quittner De Vagfalvi : les charges financières ont été présentées. Le loyer proposé à la crèche va-t-il aussi couvrir les charges d'exploitation (chauffage, électricité, etc..) ?

M. le Syndic précise que les charges d'exploitation seront entièrement à la charge des locataires.

M. Christian Rouiller : un accès pour personnes à mobilité réduite est-il prévu ?

M. le Syndic : oui un accès extérieur a été aménagé pour les personnes à mobilité réduite.

M. Patrice Conus précise que, dans le cadre du permis de construire, aucune obligation d'installer un ascenseur n'a été imposée. L'accès pour les personnes à mobilité réduite était requis jusqu'au deuxième palier. Cependant, après concertation avec les services concernés, seul un accès extérieur jusqu'à la porte d'entrée du bâtiment a été exigé.

2.3 Approbation

Décision :

VOTE : OUI 89 NON 1 Abstention 4

✓ La demande de crédit additionnel pour la rénovation du bâtiment Route de Blessens 21 à Vauderens est acceptée à la majorité des voix exprimées

3. Demande de crédit additionnel pour la rénovation du bâtiment Route de Moudon 5, Ursy

M. le Syndic précise que, dans le cadre d'une rénovation, l'établissement du budget est généralement plus complexe que pour une construction neuve, en raison du risque accru de découvertes imprévues au cours des travaux. Sur ce chantier, certains travaux supplémentaires

se sont révélés nécessaires, notamment pour répondre aux normes de sécurité incendie. Par ailleurs, le Conseil communal a également demandé certains aménagements jugés justifiés.

3.1 Présentation

M. le Syndic passe la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal en charge de ce dossier, pour la présentation.

Le 22 mai 2023, l'assemblée communale a approuvé un crédit d'engagement de CHF 900'000.00, pour la rénovation du bâtiment communal sis à la Route de Moudon 5 à Ursy. Depuis, des dépassements de budget ont été constatés.

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires suite à un préavis négatif de l'ECAB dans le cadre de la demande de permis de construire, notamment pour respecter les normes de sécurité incendie (changement de portes, ajout d'exutoires et détecteurs de fumée, etc.). Un bureau technique spécialisé en protection incendie a dû être mandaté.

Le maître de l'ouvrage a également commandé des modifications en cours de chantier, comme des changements sur les fenêtres, l'ajout d'équipements électriques et des améliorations dans la chaufferie et la cafétéria.

La situation à ce jour est la suivante :

Protection incendie travaux supplémentaires :

Charpente :	Exutoire de fumée	1'150.00
	Devanture guichet Fermacell	1'900.00
Eléments métalliques :	Devanture guichet châssis	46'500.00
Installations électriques	Exutoire de fumée	780.00
	Porte automatique	2'500.00
	Eclairage de secours	5'700.00
Serrurerie :	Détecteur de fumée	1'000.00
Menuiserie :	Portes EI30	46'850.00
Total		106'380.00

Travaux supplémentaires commandés par le maître d'ouvrage :

Maçonnerie :	Pavés Basalt	1'500.00
Fenêtres bois-métal :	Ouvrants à la place de fixe	3'500.00
Installations électriques :	Prise extérieure	450.00
	Plus-value chaufferie	2'130.00
	Secrétariat	8'600.00
	Stores électriques	4'300.00
	Antenne sirène	650.00
	Salle Sainte Cécile, lié à la centrale de chauffe	500.00
Installation CVS	Chaudière provisoire	1'650.00
	Appareils sanitaires	4'750.00
Menuiserie :	Solde des portes	23'000.00
	Salle Sainte Cécile, lié à la centrale de chauffe	1'000.00
Carrelages :	Surfaces supplémentaires	3'850.00
Cuisine :	Cuisine cafétéria	10'400.00
Charpente :	Lucarne bureau des finances	20'000.00
Total		86'280.00

Enfin, les subventions initialement prévues ont été réduites. Le montant prévu pour la commune d'Ursy est de CHF 31'317.00 au lieu de CHF 61'620.00.

Présentation générale des subventions pour la commune, la paroisse et l'Association Centre Sportif Ursy (ACSU) :

La subvention pour l'amélioration thermique des bâtiments des trois propriétaires est plafonnée à CHF 100'000.00. Le montant prévu pour le chauffage a été réduit de CHF 8'000.00, et une nouvelle demande a été déposée pour clarifier cette réduction. Par ailleurs, une erreur de calcul a été faite sur un montant de CHF 84'000.00, qui a été cumulé à tort dans la demande de crédit présentée à l'assemblée communale. Au total, la diminution des subventions atteint CHF 117'043.00, dont CHF 30'303.00 pour la commune d'Ursy.

Le coût de la demande de crédit additionnel s'élève à CHF 250'000.00, avec la prise en compte d'un montant supplémentaire pour des divers et imprévus.

Demande de crédit additionnel

Coût	CHF	250'000.00
------	-----	------------

Financement : emprunt

Durée de l'engagement : 3 % sur 33 ans

Charges annuelles

Amortissement 3 %	CHF	7'500.00
Intérêts 3 %	CHF	7'500.00
Total	CHF	<u>15'000.00</u>

La parole est passée à M. Philippe Dupont du bureau Dupont Architectes à Ursy. La mise aux normes incendie d'un bâtiment public dépend de l'ampleur des travaux entrepris. Dans ce cas, le projet visait une rénovation énergétique ainsi que le remplacement du système de chauffage. En raison de l'importance de l'investissement, la mise aux normes imposée par l'ECAB est devenue obligatoire. Il ne s'agit pas ici de dépassements de travaux initialement prévus, mais de coûts additionnels découlant des exigences de l'ECAB concernant la protection incendie.

M. le Syndic relève que pour les arbres qui seront plantés devant l'administration communale, nous allons recevoir une subvention pour la mise en place de projets d'adaptation aux îlots de chaleur.

3.2 Rapport et préavis de la Commission financière

Madame Chantal Charrière, Membre de la Commission financière, donne lecture du rapport.

« Selon la présentation du Conseil communal, la suite du coût de cet investissement s'élève à CHF 250'000.00. Le solde de cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 15'000.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit additionnel, ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Michel Crausaz s'interroge sur l'installation d'un vitrage extérieur devant le bâtiment communal rappelant le coût élevé des vitrages.

M. le Syndic précise qu'il s'agit d'une mesure d'isolation du bâtiment. Les vitrages coûteux sont ceux exigés dans le cadre de la protection incendie à l'intérieur du bâtiment.

M. Philippe Dupont, architecte, ajoute que le but était de préserver l'aspect originel du bâtiment sans recourir à une isolation périphérique. L'intention était de renforcer l'identité du bâtiment communal et d'apporter un aspect plus noble à sa façade.

M. Michel Crausaz exprime cependant des préoccupations concernant le coût et l'entretien supplémentaires qu'impliquent ces vitrages.

M. Philippe Dupont précise que les vitrages incluent plusieurs améliorations dans le bâtiment, telles que des éléments modifiés et des parties ouvrantes, qui justifient le coût.

M. Michel Crausaz relève par ailleurs que dans l'annexe de la salle paroissiale, les fenêtres ont été remplacées par des fenêtres allant jusqu'au sol, ce qui n'est pas idéal pour le rangement des chariots de tables. Il observe également qu'une porte s'ouvre directement sur l'extérieur sans dispositif de sécurité.

Mossel et de Bionnens ainsi que l'harmonisation du PAL consécutive à la fusion entre Ursy et Vuarmarens.

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale et auprès de la préfecture durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site internet de la commune.

De plus, une délégation du conseil communal accompagnée par le bureau Urbaplan sera à disposition pour répondre aux questions de la population les mardi 26 et mercredi 27 novembre 2024 de 18 h à 20 h dans cette salle où nous nous trouvons.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent parvenir par écrit, dûment motivées au conseil communal d'Ursy durant le délai imparti de l'enquête publique.

Fusion Ursy-Montet : Calendrier

L'organisation de la nouvelle commune progresse comme prévu.

Cependant, en raison de la migration des données informatiques des deux communes, certains services ne seront temporairement pas disponibles début janvier. Cela concerne principalement la production de documents liés au contrôle des habitants. Les déclarations de départ et d'arrivée seront bien possibles, mais leur enregistrement ne pourra être effectué qu'après la finalisation de la migration, prévue pour la mi-janvier.

Les informations essentielles seront transmises dans un tout-ménage distribué à la mi-décembre. Le premier journal communal de la nouvelle entité sera quant à lui élaboré et distribué courant janvier. Il fournira toutes les informations utiles à nos citoyens et inclura la convocation à l'assemblée budgétaire, qui se tiendra le lundi 17 février 2025.

Personnel communal

Le 1er décembre 2024 Mme Sophie Progin, Administratrice des finances, fêtera ses 25 années de service aux finances de la Commune d'Ursy.

Mme Progin a débuté son parcours le 1er décembre 1999, en tant que boursière de la commune d'Ursy, qui comptait alors un peu moins de 1'000 habitants. Depuis, elle a travaillé aux côtés de trois Syndics et d'un grand nombre de conseillers communaux. Aujourd'hui elle gère d'une main de maître les finances de notre commune qui compte plus de 3'500 habitants et qui dépassera même les 4'000 habitants au 1er janvier 2025.

Au nom de tous les membres du Conseil communal, M. le Syndic exprime sa profonde gratitude à Mme Progin pour sa fidélité et son engagement. Nous espérons pouvoir bénéficier encore longtemps de ses nombreuses compétences. Cet anniversaire sera officiellement célébré lors du souper traditionnel de la commune, mais en attendant, un tonnerre d'applaudissements s'impose pour Mme Progin.

Discussion

M. Edouard Ansermoz signale que l'éclairage situé à l'angle du bâtiment de la salle de paroisse ne fonctionne plus. Il ajoute que les escaliers menant à la salle communale sont mal éclairés, et que, sur la Route de Moudon, l'éclairage est inexistant avant 5 heures du matin.

M. le Syndic explique que l'éclairage public est éteint chaque nuit entre 23 heures et 5 heures. Concernant la lumière au coin de la salle de paroisse, celle-ci sera réparée.

M. Christian Rouiller souligne que les enfants ne sont pas en sécurité aux abords du bâtiment de l'accueil extrascolaire AES. Il propose d'installer des barrières pour sécuriser la zone, suggérant provisoirement des barrières de chantier (bien que peu esthétiques) contre le mur. Il rapporte qu'une voiture est entrée dans le mur ce soir même. Il propose également l'installation de deux palissades pour empêcher les ballons de passer sous la barrière, afin d'éviter qu'ils ne finissent sur la route cantonale, près de son habitation.

M. le Syndic répond qu'un montant sera prévu dans le budget 2025 pour l'installation d'une barrière. La situation sera analysée et prise en compte.

M. Christian Bérard prend la parole pour informer la population des nouveaux horaires des transports publics à partir de décembre. À Vauderens, des trains circuleront toutes les heures tôt le matin, y compris les samedis et dimanches, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il encourage la population à utiliser les transports publics afin de maintenir cette offre.

M. le Syndic ajoute que la commune est actuellement en négociation avec les CFF pour installer un parc à vélos près de la gare.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21.12 heures.

Le Syndic :

Philippe Dubey

La Secrétaire :

Marie-Claude Conus